

Le 21 juin 2011

## GT CPS du 15 juin 2011 Nous avons claqué la porte !

### CONDITIONS DE TRAVAIL

#### ***Circulaire sur les règles de vie quotidienne***

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a demandé que 50% des agents puissent être autorisés à prendre des congés en période de haute activité et non pas 20 à 40 % comme mentionné dans le projet de texte. L'administration a répondu favorablement à notre demande et indiqué que la circulaire doit bientôt paraître.

#### ***Module horaire des conseillers travaillant en horaires décalés***

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a approuvé l'harmonisation par le haut proposée par l'administration sur la base de la situation du CPS de LILLE à savoir 38 h hebdomadaires avec deux heures créditées par semaine, 32 jours de congés, et 11 jours d'ARTT.

### DEMEMAGEMENT DU CPS DE STRASBOURG

Les organisations syndicales ont remis en séance une pétition intersyndicale à l'administration, signée par les agents de l'ensemble des CPS, exigeant l'ouverture d'un dialogue social sur les conditions de déménagement du CPS de Strasbourg, prévu initialement fin juin et repoussé à fin septembre : à l'heure actuelle, ni les agents ni les organisations syndicales ne sont informés ou entendus.

### EMPLOIS : DES CHIFFRES SANS LES LETTRES !

Alors que les CPS connaissent des difficultés grandissantes pour faire face à leurs charges actuelles, l'administration a annoncé à ce groupe de travail la généralisation de la couverture des CPS (qui couvrent actuellement 83 départements) à l'ensemble des départements en 2012. Pour ce faire, elle propose l'allocation de 54 emplois, sans communication d'une étude des charges, actuelles et à venir, de chaque CPS.

L'administration ne livrant aucun élément, le débat a vite tourné court. A l'initiative de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, la séance a été suspendue et tous les syndicats ont quitté la séance après une déclaration commune.

L'ensemble des organisations syndicales a exigé :

- des créations nettes d'emplois dans les CPS sans prélèvement sur les autres services,
- la mise à niveau en emplois des CPS préalablement à toute extension de compétence géographique,
- le report de la généralisation des CPS à 2013 voire au-delà, si la mise à niveau en emplois n'est toujours pas réalisée à cette échéance,
- le comblement des vacances au 1<sup>er</sup> septembre, y compris les emplois créés au CTPC du 6 décembre 2010,
- l'établissement d'un dialogue social sur les conditions du déménagement du CPS de Strasbourg (communication de documents écrits aux organisations syndicales quant aux garanties des agents, tous éléments relatifs au budget consacré à ce déménagement et la nature des travaux envisagés)

Nous avons signifié à l'administration que nous subordonnons la reprise des discussions en groupe de travail à la communication préalable de documents préparatoires écrits comportant tous les éléments nécessaires à un dialogue social utile sur les emplois.

La séance, ouverte à 14h30 s'est donc terminée à 16h, avec notre départ.

## Déclaration liminaire de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires au groupe de travail du 15 juin- Extrait-

***La DGFIP envisage la généralisation de la couverture des CPS à l'ensemble des départements, soit 17 départements de plus à couvrir.***

L'administration n'a communiqué aucune étude de charge CPS par CPS aux organisations syndicales malgré la demande formulée en ce sens par l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires au dernier groupe de travail, le 21 février 2011. Seuls des éléments chiffrés de façon globale à tous les CPS ont été communiqués. Dès lors, comment mener un dialogue paritaire utile aujourd'hui ?

Pour permettre aux CPS de faire face à l'extension de leurs compétences à 17 nouveaux départements, l'administration envisage l'implantation de 54 emplois, « répartis de manière équilibrée entre CPS et CPS relais » comme l'indique la fiche 6, sans plus de précision.

1<sup>ère</sup> question : Comment ce volume d'emplois a-t-il été évalué ? Comment ce calibrage charges/emplois a-t-il été opéré, quels sont les critères et éléments de charges qui ont été retenus pour adapter le volume d'emplois ?

2<sup>ème</sup> question : quelle est donc la répartition entre CPS et CPS relais retenue par l'administration ? L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires rappelle que les charges c'est toute l'année et pas seulement en période de pointe.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires demande à l'administration :

- la répartition des créations d'emplois envisagées par CPS ou CPS relais, et par catégorie
- de façon plus globale, nous demandons l'ORE des emplois de chaque CPS intégrant leur répartition par catégorie.

***Par ailleurs, le rattrapage des charges actuelles des CPS par le niveau des emplois nécessaire pour y faire face n'a toujours pas été réalisé à ce jour.***

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires constate en effet que les engagements pris par l'administration se sont réduits comme peau de chagrin. En groupe de travail, l'administration s'était engagée sur 40 emplois, (dont 6 en CPS et 34 en CPS relais). Ces 40 emplois se sont trouvés réduits en CTPC à 29 emplois octroyés dont 6 en CPS et 23 en CPS relais. Le reste, soit 11 emplois est à prélever par la direction locale sur les équipes actuelles de renfort du département d'implantation du CPS. Puis, certains TPG et DDFiP ont affirmé qu'ils n'implanteraient pas nécessairement ces emplois en CPS, la gestion du personnel leur appartenant, et ils ont ainsi fait le choix de privilégier CHORUS et le centre de gestion des retraites, rompant ainsi avec les engagements pris par la Centrale. C'est ainsi qu'à Lille, en CPS fixe et relais il y a actuellement 16 vacances d'emplois sans compter les 8 emplois à venir issus du CTPC de novembre qui n'ont fait l'objet d'aucune implantation en CTPD.

A Montpellier, en CPS fixe et relais, il y a 11 vacances d'emplois sans compter les 4 implantations issues du CTPC, ni les mutations et départs en retraite à venir.

Les mouvements de mutation gestion publique vont sortir de manière imminente. L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires demande instamment à l'administration de pourvoir à la totalité des postes vacants au 1<sup>er</sup> septembre dans les départements d'implantation des CPS, y compris les nouvelles implantations issues du CTPC, afin que les engagements de la Centrale trouvent une traduction concrète. A défaut, c'est la même situation qui se reproduira au détriment en particulier des CPS.

***L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires demande la mise à niveau en emplois des CPS par rapport aux charges actuelles avant toute nouvelle extension de compétence, prématurée, compte tenu des difficultés des CPS pour faire face à leur charges.***